

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 42 procurations..... 14 absents 5 Suffrage exprimé ... 56</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le DIX NEUF DECEMBRE, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 13 Décembre 2018 et par affichage du 13 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	---

Etaient présents :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont : • Enghien-Les-Bains : • Ezanville : • Grosloy : • Margency : • Moisselles : • Montlignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien :
 • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : | <p>Annie GUIDEZ,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX (à partir du point 3),
Muriel SCOLAN, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Fabrice RIZZOLI,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
François HANET (à partir du rapport n°15), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET,
Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, François DETTON,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n°3 jusqu'au n°20), Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT, Laura BEROT,</p> |
|--|--|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel BAUX à Gérard DELATTRE ; Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN ; Bertrand DUFOYER à Virginie FOURMOND ; Paul-Edouard BOUQUIN à Michelle HINGANT ; Philippe SUEUR à Julien BACHARD ; Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Luc-Eric KRIEF à François ROSE ; Michèle BERTHY à Luc STREHAIANO ; Muriel HOYAUX à Marie MOREELS ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jean-Claude LEVILAIN à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à partir du rapport n°20 ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à Claude BARNIER ;

Absents : Frédéric BOURDIN, Agnès RAFAITIN-MARIN, Marc POIRAT, Fabienne PINEL, Thierry OLIVIER,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Pierre GREGOIRE est désigné pour remplir cette fonction.

ASSAINISSEMENT

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE (SIAH)

P.J. : rapport annuel du SIAH et sa synthèse

h

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Plaine Vallée, en sa qualité d'exécutif d'une autorité chargée d'organiser le service public de l'assainissement, est tenu de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service.

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un syndicat mixte qui regroupe 33 communes et en 2017 la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée au titre des seules communes d'Andilly et de Montmorency situées pour partie sur son bassin versant.

En tant que structure intercommunale chargée de lutter contre les inondations et les pollutions en eaux usées et en eaux pluviales, le SIAH du Croult et du Petit Rosne est amené à exercer toutes missions associées à ces domaines.

Par l'exploitation de station de dépollution, la construction et la réhabilitation des réseaux de transport, l'assistance technique aux communes dans le cadre de l'établissement de leur zonage d'assainissement notamment, le SIAH est un acteur local à part entière de la politique de l'eau avec comme obligation principale le respect de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le rapport annuel du SIAH, sur la base du rappel de son mode de fonctionnement, décrit les principales actions menées au cours de l'année 2017 dans ses domaines d'intervention.

Le rapport du SIAH concerne une partie du territoire des communes d'Andilly et Montmorency raccordée sur le bassin versant drainé par les réseaux syndicaux du SIAH, soit 5 % du territoire de Plaine Vallée.

Destiné à l'information de l'usager et à la transparence dans la gestion des services publics, il comprend les indicateurs financiers et techniques du service.

Le conseil de communauté est invité à en délibérer.

CECI EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne du 27 juin 2018 adoptant le rapport annuel du service public de l'assainissement de l'année 2017,

VU le rapport annuel du SIAH du Croult et du Petit Rosne au titre de l'année 2017,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_24 -DE Date de télétransmission : 02/01/2019 Date de réception préfecture : 02/01/2019
--

CONSIDERANT l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante,

Sur communication de Monsieur FLOQUET,

Le Conseil de Communauté, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel du SIAH intégrant la gestion du service public de l'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2017.

Le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 (dépôt en mairie et le cas échéant à la mairie annexe dans les 15 jours qui suivent sa réception par voie d'affiche apposée en mairie et dans les lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 02/01/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_24
 -DE
 Date de télétransmission : 02/01/2019
 Date de réception préfecture : 02/01/2019

Acte à classer

DL2018-12-19_24

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T16-15-14.00 (MI214576218)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-2018 1219-DL2018-12-19_24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Communication du rapport annuel 2017 du Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de l'Arroux, de la Loue
et du Petit Rosne (SIAH)

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.1. eau, assainissementActe : 24 RA 2017 du SIAH.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

24.1 Synthèses du RA 2017 SIAH.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentationImprimer la PJ avec le tampon ARSIAH_RA 2017.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentationImprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 16:14

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/01/19 à 16:15

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 16:19

